



Image d'archive de l'opération Serval. Crédit photo : EMA / ECPAD

Au terme de leurs travaux, les trois rapporteurs considèrent que le renforcement des effectifs du Commandement des Opérations Spéciales (COS) de mille personnels entre 2014 et 2019, tel que prévu par la loi de programmation militaire (projet « COS + 1 000 »), est justifié. Ce renforcement est nécessaire pour alléger la tension permanente qui pèse sur les 3 000 hommes des forces spéciales. Il l'est également car le système de forces spéciales françaises est adapté aux menaces que la France connaît actuellement et préfigure vraisemblablement les formes d'engagements futurs des dix prochaines années.

Pour autant, le rapport insiste sur le fait que les forces spéciales sont certes différentes, mais complémentaires des forces conventionnelles et qu'il serait illusoire de vouloir compenser la diminution de celles-ci par l'augmentation de celles-là. De la même façon, il n'est pas question de vouloir créer une « quatrième armée ». Les forces conventionnelles demeurent essentielles pour la sécurité de notre pays.

Les rapporteurs considèrent que l'objectif de mille personnels supplémentaires sera difficile à atteindre sans sacrifier la qualité à la quantité, compte tenu des processus de sélection des forces spéciales. C'est pourquoi ils recommandent que le renforcement quantitatif soit accompagné d'une réflexion sur l'articulation des forces spéciales avec les forces conventionnelles et les forces clandestines. Ce serait l'occasion pour le gouvernement de s'interroger sur le format du Service Action de la DGSE, réflexion d'autant plus nécessaire que l'émergence du biometrics impose de repenser l'action clandestine.

Surtout, ils déplorent que le plan envisagé pour l'instant ne concerne qu'à la marge les équipements, car une augmentation des effectifs, sans augmentation proportionnelle des équipements, limiterait considérablement les effets du renforcement. Nos forces spéciales ne pourront accomplir les missions que l'on attend d'elles qu'à la condition de disposer des équipements adéquats, en quantité nécessaire.

Enfin, les rapporteurs appellent de leurs vœux des mesures d'accompagnement, telles que l'optimisation du recrutement et des formations, la valorisation des carrières, la modification des procédures d'acquisition et d'homologation des équipements (question d'un pouvoir adjudicateur dédié aux opérations spéciales). Ils recommandent également de mieux insérer le COS dans la communauté du renseignement et de renforcer la coopération avec les forces alliées.

Ce rapport a été rédigé par les sénateurs Daniel REINER (Soc. - Meurthe-et-Moselle), Jacques GAUTIER (UMP - Hauts-de-Seine) et Gérard LARCHER (UMP - Yvelines).



Présentation du CPA 10 lors de l'inauguration du 1er A400M « Ville d'Orléans » à la BA 123, le 30 septembre 2013. Crédit photo : Stéphane Gaudin